

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRÉDARZEC**

SÉANCE DU 25 mai 2020

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 15  
Nombre de suffrages exprimés : 15

Date de la convocation : 18 mai 2020  
Date d'affichage : 18 mai 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq mai à vingt heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de TRÉDARZEC, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de M. Yvon LE SEGUILLON, Maire.

Présents :

LE SEGUILLON Yvon ; BERTRAND Régis, LE COADOU Virginie, ROUZES Bernard, LE HOUEROU Gilbert, FLOURY Albert, JEZEQUEL Alain, MATHECADE Camille, LE MAREC IACONELLI Rose Marie, LE ROUX Alain, MOISAN Michel, LE LAY Sandrine, CLOUIN Elodie, FLOURY Myriam, LE QUERE Anne Lise.

Secrétaire de séance : LE QUERE Anne Lise

Monsieur le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal du précédent mandant pour le travail accompli et espère un nouveau mandat riche en projets et réalisations, une mandature au service des Trédarzécois avec les nouveaux élus et les remercie pour la confiance accordée. Il s'agit de son huitième mandat en tant que conseiller municipal et du troisième en qualité de Maire.

Il fait la lecture de la charte de l'élu local et remet un exemplaire à chaque élu.

**DETERMINATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS DELEGUES ET ELECTION DES CONSEILLERS DELEGUES :**

Monsieur le Maire propose de créer cinq postes de conseillers délégués. Les candidats sont les suivants :

- Gilbert LE HOUEROU conseiller délégué : intercommunalité, petit patrimoine et communication
- Albert FLOURY conseiller délégué : environnement, cérémonies patriotiques
- Alain JEZEQUEL conseiller délégué : urbanisme
- Camille MATHECADE conseillère déléguée : finances et conseil des jeunes
- Rose Marie Le Marec Iaconelli : conseillère déléguée : affaires sociales

Il est procédé au vote. A l'unanimité :

- le nombre de conseillers délégués est fixé à cinq
- les 5 candidats sont élus

## **MISE EN PLACE DES DELEGATIONS DES ADJOINTS AU MAIRE :**

Suite à l'installation des membres du Conseil Municipal élus lors du scrutin du 15 mars 2020, puis à l'élection du Maire et des adjoints, conseillers délégués lors du présent Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, Monsieur le Maire propose les délégations suivantes aux 3 adjoints au Maire :

Maire	Yvon Le Séguillon	toutes les compétences et affaires sociales
1 <sup>er</sup> adjoint	Régis Bertrand	finances, associations, patrimoine, communication
2 <sup>ème</sup> adjoint	Virginie Le Coadou	affaires scolaires, cantine, jeunesse
3 <sup>ème</sup> adjoint	Bernard Rouzès	travaux, bâtiments, voirie

Accord unanime des membres du Conseil Municipal.

## **DESIGNATION DU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE :**

Monsieur le Maire indique qu'en application de l'article L.273-6 du code électoral, la tête de liste aux élections municipales est automatiquement conseiller communautaire, le second sur la liste est suppléant.

Ne souhaitant, lors de ce mandat, pas siéger à Lannion Trégor Communauté, Yvon Le Séguillon cède sa place au suivant dans l'ordre des candidats aux élections municipales : Virginie Le Coadou.

A son tour, Virginie Le Coadou cède sa place à Gilbert LE HOUEROU, troisième sur la liste.

En application de l'article L.5211-1 du CGCT, la décision de désistement des deux premiers sur la liste aux élections municipales sera envoyée au Président en exercice de Lannion Trégor Communauté.

**Gilbert Le Houérou, conseiller délégué est désigné conseiller communautaire à Lannion Trégor Communauté.**

Accord unanime des membres du Conseil municipal.

## **INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES :**

Vu,

- La Loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique
- La Loi des Finances pour 2020-article 3
- Articles L 2123-20 à L2123-24 du CGCT
- La circulaire ministérielle du 9 janvier 2019

**A l'unanimité, il est décidé d'attribuer les indemnités de fonction aux taux suivants en tenant compte de la population totale du dernier recensement :**

Maire	: taux 42 %	1633.55 € brut
3 Adjoints	: taux 15 %	583.41 € brut
1 Conseiller délégué à l'intercommunalité	: taux 10.68 %	415.39 € brut
4 conseillers délégués	: taux 3 %	116.68 € brut
Taux sur la base de l'indice 1027 (indice brut terminal de la Fonction Publique)		

Ces indemnités seront versées mensuellement et seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution du point d'indice de la FPT et du plafond annuel de Sécurité Sociale. Les crédits nécessaires seront inscrits annuellement au Budget Primitif.

Il est procédé à la remise des écharpes tricolores de Maire et adjoints au Maire.

#### Questions diverses :

#### Les projets :

Monsieur Le Maire fait part des projets qui vont très prochainement aboutir :

- La rénovation du restaurant scolaire (l'appel d'offres est terminé, la commission d'appel d'offres pourra se réunir dès qu'elle sera constituée).
- Le nouveau lotissement : une parcelle a été achetée, Rue de la Mairie, en plein bourg. Un projet de lotissement est à réfléchir.

#### La Distribution des masques :

Monsieur le Maire indique que les masques individuels ont été distribué aux habitants de plus de 65 ans, en porte à porte, par les élus.

Une prochaine distribution est programmée samedi 30 mai de 9h à 12h30 et de 14h à 17 h en Mairie pour les habitants de 10 ans à 64 ans.

Un planning est mis en place :

9h à 10h30 : Elodie Clouin, Régis Bertrand, Myriam Floury et Alain Le Roux

10h30 à 12h30 : Alain Jézéquel, Camille Mathécade, Sandrine Le Lay, Anne-Lise

14h à 15 h30 : Michel Moisan, Rose Iaconelli, Gilbert Le Houérou, Virginie Le Coadou

15h30 à 17 h : Yvon Le Séguillon, Bernard Rouzès, Albert Le Coadou

La séance est close à 21 heures